

## **Compte-rendu de la réunion du groupe-pays Sénégal Vendredi 3 avril 2009**

### *Introduction*

La nouvelle présidente du groupe-pays, Mme Marie-Pierre Bresson, et la chargée de mission de Cités Unies France nouvellement en charge du suivi du groupe-pays, Mme Zareczky Weinberg, se sont présentées à l'ensemble des participants. Cette présentation a été suivie d'un bref tour de table où chacun s'est présenté, et a indiqué la raison de sa participation au groupe-pays.

*Intervention de Monsieur Modou Ndiaye, Chef de la Division Suivi et Analyse à la Direction de la Coopération Décentralisée au Ministère Sénégalais de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Décentralisée (DCD), à propos des élections locales du 22 mars :*

M. Ndiaye a assuré les participants du bon déroulement de la campagne, qui a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 22 mars. L'élection a vu s'affronter principalement la coalition Sopi, regroupée autour du parti présidentiel, et la coalition d'opposition « Benno Siggil Senegaal ». Seuls quelques dysfonctionnements mineurs ont été relevés (retards des assesseurs, problèmes matériels dans certains bureaux de vote etc.).

Pour rappel, le Sénégal compte au total 543 collectivités territoriales, dont 14 régions, 156 communes et 373 communautés rurales. Parmi les régions, trois ont été nouvellement créées en 2008 : Kaffrine, Kédougou et Sédhiou.

D'après les résultats, encore en attente de proclamation officielle, la coalition au pouvoir remporterait 11 régions, mais la région de Dakar serait conquise par l'opposition. Au niveau communal, la coalition Sopi remporterait 62 communes, laissant notamment les villes de Dakar, Saint-Louis et Thiès à la coalition d'opposition. Enfin, la coalition Sopi remporterait 232 des 373 communautés rurales. À propos de ces résultats, Mme Zareczky Weinberg a indiqué que l'Ambassade du Sénégal en France adressera à Cités Unies France le détail des résultats officiels, dès la parution de ceux-ci par le Ministère de l'Intérieur, et qu'ils seront communiqués aux membres du groupe-pays. M. M.Ndiaye a repris cet engagement à son compte, signalant aux participants l'existence d'un portail web d'informations sur les collectivités territoriales sénégalaises, comprenant notamment une base de données consacrée aux partenariats de coopération décentralisée ([www.cooperationdecentralisee.sn](http://www.cooperationdecentralisee.sn)).

La question du délai légal (et du délai effectif) d'installation des nouvelles équipes au sein des collectivités territoriales a été soulevée. M. Ndiaye a précisé que la loi sénégalaise prévoyait un délai d'un mois, mais que le code des collectivités prévoyait quant à lui un délai de seulement 15 jours. Mais il a précisé que l'installation des nouveaux exécutifs locaux pouvait, dans la pratique, dépasser ce délai. Cependant, il a également précisé que la plupart des résultats n'avait pas posé de difficultés, ce qui devrait permettre une installation rapide des nouvelles équipes. Pour les quelques recours déposés, ceux-ci

devraient être tranchés par une commission départementale tenue de statuer dans un délai de quatre jours.

Concernant les présidents de régions, M. Ndiaye a indiqué qu'ils n'étaient pas encore élus, compte tenu du système de scrutin par liste qui s'applique dans les conseils régionaux, mais aussi municipaux et ruraux. Les présidents et les maires devront donc être élus au sein de leur collectivité, à la majorité absolue des conseillers (issus pour moitié d'une liste majoritaire et d'une liste proportionnelle). Cette élection peut, dans certains cas, donner lieu à d'intenses négociations dont on ne peut pas encore présager de l'issue.

M. Ndiaye a également tenu à souligner l'engagement renouvelé et très clair du président Sénégalais Abdoulaye Wade de respecter strictement le principe de libre administration des collectivités territoriales.

*Intervention de Mme Bresson, Présidente du groupe-pays, à propos des enjeux principaux du groupe-pays :*

Mme Bresson a d'abord relevé que l'arrivée de nouvelles équipes, à l'issue de ces élections locales au Sénégal, allait nécessairement entraîner des changements au sein des coopérations, et qu'elle fournissait donc au groupe-pays l'occasion de redéfinir ses orientations politiques en matière de coopération décentralisée. Elle a également souligné l'absence de projet cohérent et transversal pour le groupe-pays, projet pourtant indispensable pour assurer la visibilité et à la lisibilité de la coopération décentralisée franco-sénégalaise.

La définition d'un tel projet pourrait notamment intervenir à l'occasion des Assises de la coopération décentralisée franco-sénégalaise prévues pour 2010<sup>1</sup>. Ce projet pourrait s'articuler autour de quelques grands thèmes transversaux, et s'appuyer sur un calendrier opérationnel issu d'un travail conjoint des membres du groupe-pays. Mme Bresson a cependant tenu à préciser, d'une part, qu'un tel projet serait évidemment non contraignant, et n'empêcherait aucunement les membres du groupe-pays d'explorer leurs thématiques propres ; et d'autre part, qu'elle était parfaitement consciente de l'importance des difficultés auxquelles serait confrontée la mise en œuvre concrète d'un tel projet. Elle a proposé deux pistes d'axes thématiques à discuter au sein du groupe-pays : l'appui institutionnel (appui à la décentralisation et à la bonne gouvernance), et la lutte contre le changement climatique.

Elle a également soulevé la question des collectivités impliquées dans des partenariats au Sénégal mais absentes du groupe-pays, et celle de la mutualisation des actions et des moyens entre les différents membres du groupe-pays. A ce propos, la perspective de l'envoi d'un représentant de Cités Unies France au Sénégal a été évoquée.

Enfin, Mme Bresson a invité les participants à faire d'abord part de leurs doléances vis-à-vis du groupe-pays, en relevant les éventuels dysfonctionnements constatés dans les différentes coopérations et les insatisfactions relatives au rôle et au fonctionnement actuel du groupe-pays. Sur ce point, Mme Frey, de Cités Unies France, a précisé que beaucoup de collectivités territoriales semblaient surtout souffrir du manque de réactivité de leurs partenaires sénégalais.

---

<sup>1</sup> À ce propos, la question de la date d'organisation de ces assises a été discutée, compte tenu de la forte implication des régions dont les exécutifs seront renouvelés à l'occasion des élections régionales de mars 2010

### *Échanges avec la salle :*

Les débats ont principalement tourné autour de quatre points. Tout d'abord, les participants ont évoqué des questions relatives à l'objet et au fonctionnement du groupe-pays (objectifs, organisation, contenu des réunions...). Puis, ils ont abordé les problématiques directement liées à la coopération décentralisée avec le Sénégal (domaines d'action prioritaires, méthode, accompagnement institutionnel des collectivités territoriales sénégalaises...), avec un focus particulier sur les dispositifs de financement, qui a donné lieu à un exposé conjoint DCD/ADOS (Association Drôme – ardèche Ourosogui Sénégal), et un point sur l'action de l'AFD au Sénégal et les synergies possibles avec la coopération décentralisée. Enfin, la présence d'un représentant de l'AFVP (Agence Française des Volontaires du Progrès) a permis de lancer un débat sur l'éventualité d'envoyer un volontaire au Sénégal pour suivre, et appuyer si besoin, le dispositif de coopération décentralisée.

#### **1. Les objectifs et le fonctionnement du groupe-pays :**

Les discussions ont débuté sur la question des attentes des membres vis-à-vis du groupe pays. Il apparaît que les membres attendent principalement du groupe-pays une aide pour explorer des thématiques relativement nouvelles, pour lesquelles les solutions manquent, comme le changement climatique, la sécurité alimentaire ou encore la gestion des déchets. L'idée est de s'associer pour parvenir à résoudre des problèmes trop complexes pour être réglés de manière isolée. Cela nécessite de s'accorder sur la définition d'un ou deux grands thèmes communs. Cette question de l'identification de thématiques prioritaires, à explorer de manière coordonnée au sein du groupe, devrait être abordée lors des Assises.

Outre cet aspect thématique, la question des complémentarités, notamment géographiques, a été évoquée comme un autre objet important du groupe-pays. À ce titre, l'un des participants a cité l'exemple d'une coopération menée dans une communauté rurale voisine de la ville de St Louis dans le secteur des cultures maraîchères, qui aurait beaucoup à gagner à se coordonner avec la ville voisine, notamment en termes de débouchés. Toujours concernant la ville de St Louis, les participants ont souligné le grand nombre de collectivités françaises partenaires, et là encore, la nécessité de coordonner leurs actions pour accroître l'efficacité de leurs coopérations.

Sur cette question, la possibilité de mettre en place une commission spécifiquement chargée d'examiner ces complémentarités potentielles a été évoquée, tout comme la question des sous-groupes régionaux (Casamance, fleuve Sénégal), et/ou de sous-groupes thématiques. Enfin, les répertoires de la coopération décentralisée réalisés par Cités Unies France ont également été cités comme de bons outils permettant d'entrer en contact, même en-dehors du groupe-pays, avec d'autres collectivités qui travaillent sur les mêmes thématiques, ou dans les mêmes zones géographiques.

Cependant, la difficulté à travailler ensemble a également été soulignée. L'existence de groupes « coopération décentralisée » au sein de l'ADF et de l'ARF a notamment été évoquée, pour souligner la difficulté à mettre en œuvre les décisions communes pour un réseau national. Si un travail de long terme a pu permettre la réalisation au niveau régional, de certains programmes communs à différentes collectivités, intervenant sur un même secteur ou sur une même région, il semble plus difficile de réaliser de telles actions au sein d'un réseau national.

D'autres participants ont souligné l'importance des interventions d'experts, sollicités pour apporter des éclairages sur différents points précis intéressant les membres du groupe-pays. Ceux-ci sont considérés comme très utiles, en particulier pour les petites collectivités qui souffrent d'un accès plus difficile à certaines informations. Sur ce point, M. François Gil, de l'AFD, a tenu à préciser que l'AFD appuyait le Sénégal dans le cadre du DCP France-Sénégal, et réalisait également des expertises sur certains thèmes spécifiques. Evoquant notamment des besoins d'éclairages sur les politiques sectorielles sénégalaises, pour mieux insérer les actions de coopération décentralisée dans le cadre des politiques nationales, il a assuré les participants de la possibilité d'informer et d'échanger les réflexions de l'AFD avec les membres du groupe-pays, notamment à travers la participation d'experts de l'AFD aux réunions du groupe-pays.

A l'inverse, la nécessité de valoriser les petites expériences locales, pour identifier les bonnes pratiques à reproduire, et les erreurs à éviter, a également été souligné. Une telle démarche permettrait, selon les participants, un réel gain de temps et d'efficacité.

Au final, la nécessité de travailler sur une programmation pluriannuelle axée sur quelques grands thèmes communs, avec des rencontres organisées à la fois autour d'interventions d'experts et de remontées de bonnes pratiques, a été retenue par l'ensemble des participants. La présidente a quant à elle indiqué avoir retenu deux principaux éléments quant à l'objet du groupe-pays : la mutualisation par thèmes, et la mutualisation par zones géographiques, en particulier entre collectivités de niveaux différents.

Pour clore ce point de la discussion, consacré au groupe-pays et à la concertation des collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée avec le Sénégal, Mme Astrid Frey a rappelé plusieurs échéances importantes pour Cités Unies France, et donc pour les membres du groupe-pays : la parution de l'étude menée par Cités Unies France sur la sécurité alimentaire et la coopération décentralisée en Afrique (prévue pour le mois de juin), la réunion du 28 avril consacrée à l'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la coopération décentralisée, et les différentes journées thématiques organisées par Cités Unies France en dehors du groupe-pays, comme celle du 24 juin, qui sera consacrée à la thématique des migrants.

## **2. Les actions de coopération et l'accompagnement des collectivités territoriales sénégalaises :**

Ce point de la discussion s'est ouvert par une question relative à l'évaluation de la coopération franco-sénégalaise. Les représentants de la DCD ont ainsi indiqué aux participants qu'une évaluation de la coopération bilatérale avait eu lieu en 2005, suivie en 2006 par une évaluation de la coopération non gouvernementale, incluant la coopération décentralisée. Ils ont également indiqué qu'ils travaillaient en collaboration avec la coopération espagnole et italienne sur une mutualisation au niveau européen. Par ailleurs, la contribution de l'Etat sénégalais à la coopération décentralisée devrait également faire l'objet d'une évaluation, en réponse à une recommandation des Assises de la coopération décentralisée franco-sénégalaise de novembre 2007.

La discussion a ensuite porté sur la question centrale du respect des priorités locales définies par les partenaires sénégalais, dans le cadre des actions de coopération décentralisée. Cette question paraît étroitement liée à celle de la pérennité des actions mises en place, qui nécessite de bien cerner préalablement les besoins des populations concernées.

Concernant les domaines d'intervention, le caractère prioritaire de l'éducation et de la scolarisation a fait l'objet d'une question particulière. Les représentants de la DCD ont répondu que la politique sectorielle sénégalaise accordait une place privilégiée à cette thématique, en particulier à travers le plan décennal d'éducation et de formation. Au niveau des collectivités territoriales, l'éducation est également inscrite comme une priorité dans les Plans locaux de développement. Les représentants de la DCD ont profité de cette question pour encourager les collectivités françaises à inscrire le plus possible leur coopération dans le cadre de ces plans locaux de développement, qui constituent l'expression des besoins et des priorités des populations locales. De plus, ils ont précisé que la préparation des Assises donnerait lieu à l'installation d'un Comité scientifique chargé de définir plus précisément ces priorités, notamment grâce à une mission sur le terrain prévue pour le mois de juin prochain.

Un participant a également insisté sur la nécessité de réfléchir en particulier à la place des jeunes et des adolescents dans le cadre de la coopération décentralisée.

En réponse à certains commentaires reprochant le caractère trop « franco-français » des échanges, Mme Bresson a précisé que les actions de coopération décentralisée étaient encadrées par un document juridique, la convention de partenariat, issue d'une co-construction avec les partenaires sénégalais, et prenant donc en compte les problèmes de la pérennité et de la viabilité des actions, mais aussi de respect des ressources locales. En revanche, elle a rappelé que le groupe-pays était une instance de concertation pour les collectivités territoriales françaises impliquées au Sénégal et désireuses de trouver ensemble des solutions aux problèmes auxquelles elles sont confrontées dans le cadre de leurs actions.

Concernant la recherche de cohérence thématique et géographique, certains participants ont attiré l'attention sur des risques de dérives, notamment vers une logique d'édification de super structure. Ils ont ainsi tenu à rappeler que la coopération décentralisée était d'abord et avant tout une question de proximité, et qu'elle devait le rester.

Par la suite, la question délicate des collectivités territoriales sénégalaises dépourvues de partenaires extérieurs a été évoquée, en particulier au regard des risques potentiels d'accroissement des déséquilibres régionaux. Sur cette question, les représentants de la DCD ont informé les participants de la récente réactualisation par la SCAC de l'Ambassade de France au Sénégal, d'un répertoire cartographique de la coopération décentralisée, visant notamment à mettre en évidence ces déséquilibres afin de mieux les corriger. Concernant les outils à disposition des collectivités sénégalaises, la DCD a indiqué la publication le mois prochain d'un Guide du partenariat visant à accompagner les collectivités (pour beaucoup dépourvues d'accès Internet, et ne pouvant donc pas accéder au portail en ligne) dans la recherche de partenaires extérieurs.

De plus, la DCD a également mené un important travail sur l'intercommunalité, afin de susciter des échanges entre les collectivités disposant d'un partenaire extérieur et les autres. Enfin, cette question des déséquilibres régionaux a également fait l'objet d'un travail mené dans le cadre du Programme national de développement local (PNDL). Ce travail a permis de mobiliser l'ensemble des collectivités de chaque région pour permettre aux différents acteurs impliqués sur une même zone de se rencontrer.

Par ailleurs, la DCD a affirmé sa vocation de devenir une véritable plateforme d'orientation de la coopération décentralisée, et invité les collectivités territoriales

françaises à s'adresser à elle dans leur recherche de partenaires sénégalais, afin d'être, le cas échéant, réorientées dans des zones dépourvues de partenariat, et éviter ainsi la concentration de nombreuses collectivités sur le même site, comme on peut l'observer dans le cas de Saint Louis.

Cette partie de la discussion s'est close avec une question relative au nombre de collectivités territoriales françaises impliquées dans des partenariats au Sénégal. Les partenariats actifs sont actuellement au nombre de 72.

### **3. Les dispositifs de financement des actions de coopération décentralisée :**

Cette question particulière a donné lieu à une présentation conjointe entre la DCD et l'ADOS. La DCD a ainsi présenté dans un premier temps les règles budgétaires et la législation financière régissant le fonctionnement des collectivités territoriales sénégalaises. Puis, l'ADOS a présenté le circuit financier mis en place pour la mise en oeuvre des actions de coopération décentralisée menées par les CG de la Drôme et de l'Ardèche.

Sur ce point, l'ADOS a fortement insisté sur le caractère essentiel de l'accompagnement et du suivi sur place, mais également sur la question de la responsabilité financière de la collectivité territoriale partenaire. La règle de base dans la mise en oeuvre des projets de l'ADOS est que 20% du budget doit être pris en charge par le partenaire sénégalais. Cependant, cette règle est de plus en plus difficile à appliquer en raison de la faiblesse des ressources propres perçues par les collectivités sénégalaises, mais également du problème des dotations de l'État, pas toujours maîtrisé par les collectivités, ce qui ne leur permet pas d'avoir une vision claire de leurs capacités financières.

Pour tenter de remédier à cette importante difficulté, l'ADOS travaille au renforcement des capacités des collectivités sénégalaises à assurer effectivement leur contrepartie financière, considérée comme l'indicateur essentiel de la responsabilité de la collectivité bénéficiaire. De plus, un important travail en amont s'avère nécessaire, afin de garantir le caractère réaliste des engagements financiers pris dans la convention de partenariat. C'est notamment devenu la principale fonction du dispositif de suivi local. Un travail de vérification des comptes et d'évaluation des capacités financières et du potentiel fiscal auprès du trésorier payeur permet en effet d'accroître fortement les chances de réussite du projet, et surtout de tenue des engagements financiers de la collectivité sénégalaise, même si cela ne constitue jamais une garantie à 100%.

De plus, les collectivités ont tendance à signer le maximum d'engagements avec un grand nombre de partenaires sans avoir de vision précise des données financières de chaque coopération, ce qui provoque souvent des blocages. La stratégie développée par l'ADOS est donc de contourner au maximum le problème de la faiblesse des ressources, en jouant le plus possible sur la prévision et la prévention a priori. De plus, la signature du protocole d'accord peut être accompagnée d'une lettre demandant le blocage d'un certain montant auprès du trésorier payeur (avec accusé de réception), afin d'éviter la consommation des ressources pour d'autres affectations liées à des besoins urgents ou pour des dépenses de fonctionnement.

En résumé, la question de la contrepartie locale, ou plutôt de la ressource locale que le partenaire vient renforcer, est très importante. Chaque collectivité doit être attentive à cette contrepartie effective du partenaire, afin de garantir le respect de la responsabilité de la collectivité locale sénégalaise, et pour que celle-ci puisse bénéficier des retombées

positives de ces actions auprès de la population locale, et se voir renforcée dans son autonomie par les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée.

Concernant ce problème des ressources propres des collectivités territoriales, les représentants de la DCD ont informé les participants des différentes actions d'appui prévues dans le cadre du PNDL. Elles comprennent notamment la révision de la fiscalité locale, la recherche de ressources additionnelles et la hausse des dotations de l'Etat et des ressources issues de la coopération bilatérale.

#### **4. Intervention de Monsieur François Gil, Coordonnateur Régional, Département Afrique Sub-Saharienne de l'AFD, point sur l'action de l'AFD au Sénégal, et les possibilités de synergies avec la coopération décentralisée :**

L'AFD intervient dans le cadre du Document Cadre Pays France Sénégal, principalement sur deux thèmes identifiés comme prioritaires au niveau de la coopération française : l'amélioration de l'environnement et des performances des entreprises, et l'amélioration de l'accès aux services de base. Le premier point comprend essentiellement des actions de formation professionnelle et de mise à niveau technique des entreprises, en particulier en matière de responsabilité sociale et environnementale, et de compétitivité. Le deuxième point comprend des domaines plus diverses comme le développement urbain, l'amélioration des infrastructures de réseau (eau et électricité), mais aussi deux projets spécifiques : un programme d'électrification urbaine à Dakar, et un programme de valorisation des ressources touristiques pour la ville de Saint Louis.

Pour mener ces actions, l'AFD bénéficie d'une subvention tournant habituellement autour de 15 à 20 millions d'euro par an, même si la tendance actuelle est à la baisse. Elle dispose également d'une possibilité de prêts préférentiels à hauteur de 30 millions d'euro par an, ainsi qu'une possibilité de prêts non souverains (non garantis par l'Etat sénégalais) dont peuvent bénéficier directement les villes sénégalaises.

M. Gil s'est dit très ouvert à toute possibilité de synergie avec la coopération décentralisée, notamment sur le volet accompagnement et appui institutionnel. Il a évoqué la possibilité de développer des partenariats tripartites entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises, et l'AFD, autour de projets spécifiques.

M. Gil a ensuite précisé que le référent coopération décentralisée pour l'AFD était M. De La Rochefoucault, et que le site de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)) contenait une rubrique coopération décentralisée comprenant notamment un guide méthodologique à l'intention des collectivités.

#### **5. La question d'une représentation du groupe-pays au Sénégal :**

Sur ce point, M. Diagne qui représentait l'AFVP a été invité à s'exprimer. Il a précisé d'entrée que l'AFVP travaillait actuellement avec une dizaine de régions et avec de nombreuses autres collectivités, et qu'environ 100 volontaires par an étaient envoyés sur des missions concernant des actions de coopération décentralisée. Cette évolution, visiblement récente, a ainsi conduit l'AFVP à inclure des représentants des collectivités territoriales dans son conseil d'administration, auparavant réservé aux seules ONG et aux représentants de l'Etat. Au niveau des domaines d'intervention, la plupart des volontaires de l'AFVP travaillent sur des questions relatives à l'appui institutionnel, au renforcement de capacités et à la formation des personnels des collectivités locales.

Au niveau des échanges avec Cités Unies France concernant la possibilité de mobiliser des volontaires en appui aux groupe-pays, dans un rôle d'interface, de capitalisation et de mise en réseau, M. Diagne a précisé qu'ils en étaient à leur tout début. Mme Zareczky Weinberg, chargée de mission Cités Unies France, a tenu à préciser que cette réflexion menée par Cités Unies France devait être partagée avec les membres des groupe-pays.

La question de la démarche à adopter a été soulevée par un participant. Celui-ci a insisté en particulier sur le fait que le volontaire devait répondre à une demande clairement identifiée en fonction des besoins du projet, et non être mis à disposition a priori, sans répondre à un besoin précis. Bien entendu, le choix final du volontaire incombe à l'opérateur du projet, ce qui implique nécessairement que le projet soit précisément défini au préalable.

Le problème des moyens de certains programmes de coopération ne permettant pas de recourir à un volontaire a été mentionné comme un argument en faveur de la mutualisation des moyens, et en particulier d'un éventuel représentant sur place.

Madame Tardivel, de la DCD et du SCAC a également attiré l'attention des participants sur le choix capital de l'ancrage institutionnel du volontaire, car celui-ci va déterminer par la suite les relations de ce volontaire avec les différents acteurs sur le terrain. À ce titre, la DCD a proposé d'être éventuellement associée à cette démarche délicate. En effet, il faut à tout prix éviter de faire peser sur le volontaire des responsabilités politico institutionnelles, mais plutôt l'orienter vers une fonction d'appui à des besoins ponctuels de soutien et de facilitation.

Sur ce point, l'ADOS a fait partager sa propre expérience, expliquant que le positionnement de leurs représentants sur place avait évolué avec le temps. Ils sont en effet passés d'un positionnement sur des compétences techniques d'agent de développement (qui existent localement, ce qui posait le problème de la substitution aux compétences locales), à un rôle d'interface entre les acteurs du Nord et du Sud. Ce nouveau positionnement implique cependant une bonne connaissance des acteurs en question, donc que le volontaire soit de préférence issu de ce territoire.

Enfin, les possibilités de disposer d'appuis techniques sénégalais, notamment au niveau de l'aide au montage de dossiers en milieu rural, ont été questionnées par un participant. Celui-ci a cité l'exemple d'une étude confiée aux acteurs locaux, mais qui s'est finalement révélée totalement inadaptée aux exigences du projet. Sur ce point, la DCD a répondu que la responsabilité relevait d'abord de la collectivité opératrice, qui avait sans doute mal réalisé les termes de référence de l'étude. Elle a expliqué qu'il existait cependant différents services déconcentrés au service des collectivités locales, et que les collectivités pouvaient également recourir à l'Agence Régionale de Développement qui, contrairement à une croyance communément répandue, n'appartient pas exclusivement à la région mais à l'ensemble des collectivités territoriales. A ce propos, le PNDL a récemment œuvré pour décentraliser les bureaux de l'ARD au niveau des collectivités inférieures.

La DCD a également relevé un problème au niveau de son information, souvent insuffisante, concernant les différentes initiatives locales et les problèmes rencontrés par les collectivités locales sénégalaises. Elle a donc demandé aux partenaires de l'informer davantage, afin qu'elle puisse réellement assister et appuyer à la fois les collectivités territoriales sénégalaises et leurs partenaires extérieurs dans leurs actions de coopération décentralisée, et notamment en pesant sur les différents acteurs et services locaux.

### *Conclusion :*

La présidente a conclu la séance en faisant un point de synthèse sur les débats. Elle a rappelé les engagements pris concernant la définition du projet stratégique du groupe-pays, et notamment la double réflexion sur les thématiques transversales et sur l'articulation des différents niveaux de territoires. Elle a également rappelé l'objectif d'amélioration de la mutualisation des informations et des moyens entre les différents membres du groupe-pays. Elle a insisté sur la nécessité d'informer au maximum les autorités sénégalaises afin de permettre à celles-ci d'exercer au mieux leurs fonctions d'appui à la coopération décentralisée.

Mme Bresson a proposé que ces discussions servent de base pour la définition de propositions concrètes, qui pourraient être discutées par mail, et éventuellement validées lors de la prochaine réunion du groupe-pays, voire à l'occasion des futures assises de la coopération décentralisée franco-sénégalaise.

Elle a rappelé également la question de l'éventualité d'un représentant de Cités Unies France sur le terrain, tout en rappelant que ce point précis relevait d'une réflexion plus large menée au niveau de Cités Unies France et dépassant le cadre du groupe-pays.

Enfin, elle a abordé la question de la fréquence des réunions et de la date de la prochaine rencontre (en septembre 2009) , rappelant la règle de base définie par Cités Unies France d'au moins deux réunions par an, et évoquant la possibilité d'organiser des réunions thématiques en comité plus restreint sur des thèmes comme l'eau et l'assainissement, ou la jeunesse.

Il a été décidé que la fréquence des réunions devait être d'au moins deux par an afin de maintenir une certaine dynamique au sein du groupe-pays.

## LISTE DES PARTICIPANTS :

Prénom	Nom	Fonction Principale	Organisme	E-Mail
Sylvain	BACLE	Conseiller municipal délégué	BOUGUENAIS	sylvainbacle@ville-bouguenais.fr
Jacqueline	BAURY	Adjointe au maire	FLEURY SUR ORNE	jacqueline.baury@wanadoo.fr
Karima	CHALAL	Animatrice	MALAKOFF	KCHALAL@ville-malakoff.fr
Louis	CHEVALIER	Président de l'association	ADOS	l.chevalier@ados-senegal.org
Lia	CHEVALIER	Chargée de mission	HORIZONS SOLIDAIRES	horizons-solidaires3@orange.fr
Françoise	CLAIREAUX	Conseillère municipale déléguée	ASNIERES SUR SEINE	fclaireaux@mairieasnieres.fr
Hélène	CREPEAU	Chargée de mission	LA ROCHE SUR YON	crepeauh@ville-larochesuryon.fr
Stéphanie	DE MESLON	Responsable de coopération	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SICOVAL TOULOUSE SUD-EST	stephanie.demeslon@sicoval.fr
Ismaila	DIAGNE	Chargé de mission	AFVP	ismaila.diagne@afvp.org
François	DOSE		COMMERCY	
Jacqueline	FAUTH	Adjointe au maire	LIEVIN	f.tonarelli@ville-lievin.fr
Guy	FERON	Adjoint au maire	LA FERTÉ MACÉ	guy-feron@wanadoo.fr
Elise	GARCIA	Chef de projet	CERGY	elise-marion.garcia@laposte.net
François	GIL	Chargé de mission	AGENCE FRANCAISE DE DÉVELOPPEMENT PARIS	gilf@afd.fr
Lucien	GRAFF		COMMERCY	
Fabrice	HALGAND	Chargé de mission	REZE	relinternat@m
Nathalie	JOBET	Responsable administrative	SAINT MAUR DES FOSSES	ville-de-saint-maur@comitedejumelage.fr
Claude	LE ROUX	Présidente	CHAMBRAY LES TOURS	clr@orange.fr
Nicole	LEBONNOIS		FLEURY SUR ORNE	
Christine	LEMAIGRE	Conseillère déléguée	CHAMBRAY LES TOURS	mairie@ville-chambray-les-tours.fr
Maryse	LOIRAT-FONTAINE	Chef de service coopération	EVRY	m.fontaine@mairie-evry.fr
Laurence	LOPEZ	Responsable Mission Europe et Coop. Déc.	CONSEIL GENERAL DE LA DROME	llopez@ladrome.fr
Gisèle	MAGNE	Présidente du comite de jumelages	APT	
Véronique	MAUGER	Chargée de	CAEN	vmauger@ville-caen.fr

		mission		
Anne-Lise	NOUVIER	Chargé de mission	LILLE	alnouvier@mairie-lille.fr
Christian	OLIVIER	Conseiller municipal	EVRY	
Jean-Claude	PISENEM	Conseiller général délégué	CONSEIL GENERAL DE MEURTHE ET MOSELLE	pguillaume@cg54.fr
Jocelyne	RINEAU	Directrice des relations internationales	MALAKOFF	jrineau@ville-malakoff.fr
Awa	SENS	Chargée de mission	ADEFRAMS	accueil@lesorangers.org
Mouhamadou	SYLLA	Directeur	ADOS	m.sylla@ados-senegal.org
Jean-Marie	TETART	Maire	HOUDAN	mairiehoudan.maire@cc-payshoudanais.fr
Jean-Baptiste	TROMBETTA	Président de l'Association de Jumelage	SAINT MAUR DES FOSSES	ville-de-saint-maur@comitedejumelage.fr
Christel	TSCHAEGLER	Chargée de mission	CERGY	christel.tschaegle@ville-cergy.fr
Marie	VEILLON	Chargée de mission	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	m.veillon@nordpasdecals.fr
Ginette	VERBRUGGHE	Vice-présidente, chargée du partenariat	CONSEIL REGIONAL NORD PAS DE CALAIS	g.verbrugghe@cr-npdc.fr
Marc	ZABLOTZKI	Adjoint au maire	HOUDAN	zablotzki@orange.fr
Béatrice	ZARECZKY WEINBERG	Chargée de mission	CITÉS UNIES FRANCE	b.zareczkyweinberg@cites-unies-france.org
Christine	ZILINSKI	Chef de projet	LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	czilinski@cudl-lille.fr